

Agent traitant :
R. Schoonbroodt

Service : Population

Madame,
Monsieur,

La loi du 27 janvier 1999 modifiant la loi du 19 octobre 1921 organique des élections provinciales, la Nouvelle loi communale et la loi électorale communale et portant exécution de la directive du Conseil de l'Union européenne n°94/80/CE du 19 décembre 1994, octroie le droit de vote aux élections communales aux citoyens étrangers qui résident en Belgique et qui sont ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne.

Si vous avez 18 ans minimum en date du 14 octobre 2018, que vous êtes inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers de la Commune de Dison au 1^{er} août 2018 et que vous jouissez de vos droits civils et politiques, vous pouvez introduire une demande pour être électeur aux élections communales du 14 octobre 2018.

Cette demande doit être adressée à l'aide du formulaire ci-joint, complété et signé, à déposer ou à poster, à partir de ce jour et au plus tard le 31 juillet 2018, au Service Population de l'Administration communale, 1, rez-de-chaussée, rue de la Régence à 4820 Dison.

Il vous sera remis ou envoyé un accusé de réception dès réception du formulaire.

En étant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

M. RIGAUX

Y. YLIEFF